



Association Wallah We Can

7 bis rue Didon Gammarth Sup, 1057 Gammarth

Tel: 29 549 429 | email: [contact@wallawecan.org](mailto:contact@wallawecan.org)

[www.wallahwecan.org](http://www.wallahwecan.org)

## PROJET

MISE EN PLACE D'UN CENTRE D'ACCUEIL

POUR ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES



*Version de mars 2019*



1.	CONTEXTE.....	3
2.	PRESENTATION DU PROJET.....	4
2.1	LE PROJET.....	4
2.2	LES OBJECTIFS .....	4
2.3	LE LIEU .....	5
2.4	LES GRANDS AXES DU PROJET.....	5
2.5	RETROPLANNING DES TRAVAUX .....	6
2.6	LES PARTIES PRENANTES DU PROJET.....	6
2.7	ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET .....	6
2.7.1	AXE I. REHABILITATION ET AMENAGEMENT DES LOCAUX.....	6
2.7.2	AXE II. DISPOSITIFS D'ACCUEIL, D'ACCOMPAGNEMENT, DE FORMATION ET DE PREVENTION .....	7
2.7.3	AXE III. CADRE DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE.....	8
3.	NOTRE ASSOCIATION WALLAH WE CAN .....	10
4.	VOS CONTACTS .....	10

## 1. CONTEXTE

Le législateur tunisien a pris une position préventive défendant l'intérêt supérieur de l'enfant et lui garantissant de bénéficier des différentes procédures protectrices même dans le cas de l'enfant délinquant.

Le législateur a décidé d'agir suivants deux axes :

1. Premier axe : la protection de l'enfant en danger : protection sociale et protection judiciaire,
2. Deuxième axe : la protection de l'enfant délinquant : médiation, correctionnalisation, non-incrimination et rééducation.

Cependant, malgré un contexte réglementaire favorable et la volonté politique affichée, le nombre de structures adaptées et dédiées à l'accueil et l'assistance de mineurs victimes de violence ainsi que les dispositifs d'accompagnement restent insuffisants.

D'autre part, le nombre de signalement de situation d'enfants en danger est en hausse, avec environ 8000 cas en 2015, 10 000 en 2016 et 12 000 en 2017 d'après le Délégué Général à la Protection de l'Enfance<sup>1</sup>.

Le rapport du Ministère de la Femme, de la Famille, et de l'Enfance publié en 2015, indiquait que 64,9% de ces alertes sont liées à des situations de violence contre les mineurs dont 9,8% pour violences sexuelles, 32% pour violences psychologique et morale, et 22,5% pour violences physiques. Les sources de violence sont le plus fréquemment celles des entités les plus proches des enfants avec près de 72% des violences dues à l'un ou aux deux parents, ou au contexte scolaire.

Les entretiens menés avec les responsables de l'unité médico-judiciaire qui accueillent les victimes de violences sexuelles au sein de l'hôpital Charles Nicolle ont permis d'identifier le manque de structures d'hébergement d'urgence, et d'espaces d'accueil et de soin spécifiquement réservés aux mineurs victimes.

Enfin, l'association Wallah We Can, au cours de ses actions menées au bénéfice des populations vulnérables a pu constater :

- Le manque d'information des différentes parties et particulièrement de la famille en matière protection de l'enfance et le manque de diffusion de l'information concernant les droits de l'enfant au sens large ;
- L'apport encore marginal de la société civile, dont les contributions sont insuffisamment adaptées aux priorités nationales, aux besoins régionaux et aux programmes et interventions des structures publiques dans le domaine de la protection de l'enfance.

---

<sup>1</sup> Délégué Général à la Protection de l'Enfance<sup>1</sup> Méhiar HAMADI

## 2. PRESENTATION DU PROJET

### 2.1 LE PROJET

Wallah We Can souhaite mettre en place à Tunis un centre dédié à l'accueil des mineurs victimes de violences et à la promotion des droits de l'Enfant. Il s'agira d'un projet pilote qui aura vocation à être généralisé dans d'autres régions du pays après la réalisation d'une étude d'impact afin de mesurer l'apport du dispositif et son efficacité.

Ce dispositif vient répondre aux insuffisances identifiées en matière de structures et d'espaces d'accueil permettant de répondre aux besoins spécifiques des enfants victimes.

### 2.2 LES OBJECTIFS

Le projet repose sur une approche holistique de l'accueil des mineurs, et poursuit deux objectifs stratégiques :

- Proposer des réponses concrètes aux violences faites aux mineurs : accueillir, assister et prévenir
  - Promouvoir les droits des mineurs, former les professionnels
1. Proposer des réponses concrètes aux violences faites aux mineurs : accueillir, assister et prévenir :
    - ❖ Accueillir de manière temporaire les mineurs victimes de violences en situation d'urgence accueillis à l'hôpital. Le centre aura pour mission de leur apporter les dispositifs de soin et d'accompagnement nécessaires,
    - ❖ Proposer des outils et des dispositifs d'information et de sensibilisation, ainsi que des permanences juridiques et psychologiques pour les mineurs qui pourront accéder librement aux espaces dédiés,
    - ❖ Mettre en réseau et former les acteurs (professionnels, organismes publics, société civile) de la protection de l'enfant,
    - ❖ Informer et sensibiliser le public.

Le projet prévoit les fonctionnalités suivantes :

- ❖ Une unité de soin et d'accueil pour les mineurs victimes de violences en situation d'urgence,
  - ❖ Un dispositif temporaire d'hébergement d'urgence permettant la mise à l'abri des mineurs victimes et un accompagnement socio-psychologique et éducatif,
  - ❖ Des espaces pédagogiques,
  - ❖ Des permanences juridiques et psychologiques dédiées aux mineurs, ouvertes au public,
  - ❖ Un espace de documentation et de sensibilisation,
  - ❖ Un espace de conférence, de formation et d'information pour les professionnels et le public.
  - ❖ La possibilité pour des acteurs externes de proposer des activités pédagogiques, des ateliers de méditation, de yoga, de sophrologie ou de danse pour les enfants.
2. Promouvoir, sensibiliser, former les professionnels :
    - ❖ Des sessions d'information et de formation des organisations de la société civile autour de la détection de l'enfant en danger ;
    - ❖ Des sessions d'information et de formation des personnes impliquées dans les services sociaux afin d'assurer un meilleur suivi des enfants après réinsertion ou réorientation ;
    - ❖ Des événements en présence du large public et des autorités de l'Etat afin de partager les informations et les recommandations issues de la mise en œuvre du présent projet.

Cet objectif stratégique sera atteint grâce à la mise en place

- ❖ Des formations à destination des professionnels et des acteurs de la société civile en contact avec les mineurs,
- ❖ Des conférences autour de sujets qui touchent aux mineurs par exemple : les lois, la santé, la détection, la traumatologie, la psychiatrie, la psychologie, l'éducation, les effets post traumatiques, la reconstruction,
- ❖ Des colloques,
- ❖ Des actions de sensibilisation tous publics,
- ❖ Des points de visibilité pour les associations qui agissent en faveur des mineurs,
- ❖ Des expositions.

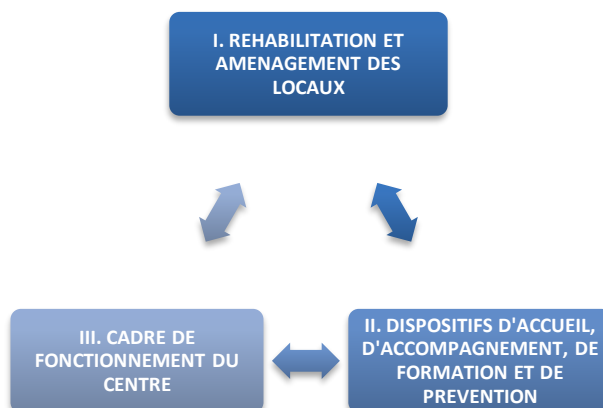
### 2.3 LE LIEU

Des échanges avec le Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors afin de définir un lieu proche de l'hôpital Charles Nicolle.

La proximité des locaux avec le centre hospitalier de Charles Nicolle serait un atout dans la mesure où elle facilitera la mise à disposition et l'implication du personnel de santé dédié au fonctionnement du centre.

### 2.4 LES GRANDS AXES DU PROJET

Pour répondre à tous les objectifs identifiés dans la phase de conception, le projet doit être mené simultanément selon 3 axes interdépendants :



Pour chacun des axes, les phases suivantes ont été identifiées :



## 2.5 RETROPLANNING DES TRAVAUX



## 2.6 LES PARTIES PRENANTES DU PROJET

Ce projet ambitieux associe différentes parties prenantes :

**Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors**, sponsor du projet qui met à disposition les locaux.

**Les autres Ministères impliqués** : le Ministère de la Santé, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la Justice, les Instituts de protection de l'enfance, le Ministère des affaires sociales

**Les autres organisations publiques** intervenant dans le secteur des services sociaux à l'enfant.

**Les ONG internationales** qui œuvrent dans le domaine de la protection de l'enfance comme l'UNICEF.

**Les professionnels** de la santé physique et psychique de l'enfant : pédopsychiatre, médecins, psychiatres, assistantes sociales, avocats,

**Organisations de la société civile** actives dans le domaine de l'enfance ou des domaines transversaux, comme l'art, où l'utilisation de pratiques artistiques, qui ont prouvé être efficaces dans le travail avec les enfants, elles seront impliquées dans la détection des enfants en danger et dans la mise en œuvre de certaines activités prévues dans le centre.

Une première identification des acteurs a été faite par l'équipe projet. Les prises de contact ont été entamées au mois d'août 2018. Des discussions ont été menées avec les équipes de Professeur Hamdoun, chef de service de la médecine légale à l'hôpital Charles Nicolle et du Professeur Banasr responsable du projet INJED.

## 2.7 ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

### 2.7.1 AXE I. REHABILITATION ET AMENAGEMENT DES LOCAUX

Le projet démarré fin 2017, a permis d'élaborer le cahier des charges des locaux



### Légende



Afin de concevoir le cahier des charges, les plans du centre, le chiffrage et suivre le projet, Wallah We Can a fait appel à des professionnels expérimentés bénévoles. Ainsi deux équipes complémentaires ont été constituées.

1. Une équipe de conception composée de 2 architectes, 3 ingénieurs, d'un topographe, d'un project manager et d'une avocate.
2. Une équipe de recherche composée d'un architecte, d'un ingénieur, de 2 avocates et d'un project manager

Wallah We Can a bénéficié de l'expertise de l'association française de la Voix de l'Enfant dont la présidente Martine Brousse est l'un des conseils de ce projet.

Les éléments suivants ont été produits

1. L'organigramme programmatique du futur centre,
2. Des vues en 3 dimensions de certaines parties du bâtiment,
3. Les plans d'architectes,
4. Le chiffrage du coût de la rénovation.

Le projet prévoit dans un espace d'au moins 500 m2 (hors espace extérieur)

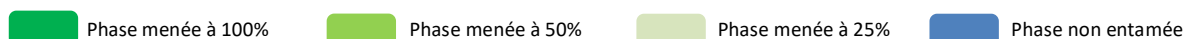
- ❖ Une unité de soin et d'accueil pédopsychiatrique pour les mineurs accueillis en situation d'urgence ;
- ❖ Un dispositif temporaire d'hébergement d'urgence permettant la mise à l'abri des mineurs (6 à 8 mineurs) ;
- ❖ Un espace de pédagogique dédié aux mineurs hébergés,
- ❖ Des activités pédagogiques dédiés aux mineurs,
- ❖ Des permanences juridique et psychologique pour les mineurs ;
- ❖ Un espace de conférence, de formation et d'information pour les professionnels et le public ;

### **2.7.2 AXE II. DISPOSITIFS D'ACCUEIL, D'ACCOMPAGNEMENT, DE FORMATION ET DE PREVENTION**

Le projet démarré fin 2017, a permis de définir le besoin, de rechercher des professionnels afin d'être accompagnée pour identifier des dispositifs, les chiffrer tant en moyens humains que financiers.



### Légende



Des discussions ont également été menées avec le professeur Banasr, professeur de médecine légale au sein de l'hôpital Charles Nicolle et responsable du projet **INJED**. Les discussions vont se poursuivre afin de définir les modalités d'une éventuelle collaboration dans le cadre du centre.

Les travaux ont permis de réaliser

1. Le recensement des dispositifs qui seront mis en œuvre dans le centre,
2. Le descriptif d'une journée type dans le centre,
3. Le chiffrage des personnes accueillis,
4. L'identification des acteurs du centre,
5. Le chiffrage en moyens humains de la journée type,
6. La description de certains dispositifs.

### Illustration des travaux menés

En cohérence avec l'aménagement de l'espace et les fonctionnalités retenues, l'accueil et l'assistance de l'enfant reposera sur des dispositifs pluridisciplinaires afin d'assurer sa sécurité, de l'écouter, de lui apporter les soins, le soutien psychologique, le soutien pédagogique nécessaires, et d'assurer une période d'observation avant la réinsertion en milieu familial ou sa réorientation.

L'approche en pluridisciplinarité sera un atout pour toutes les parties prenantes :

#### **Pour les mineurs victimes**

- ❖ Un dispositif d'hébergement d'urgence sur place ;
- ❖ Une prise en charge pluridisciplinaire dans un même espace de temps et de lieu ;
- ❖ Une qualité de l'accompagnement et de l'orientation ;
- ❖ Une coordination entre professionnels,

#### **Pour les familles des mineurs victimes**

- ❖ Accompagner au mieux les familles en apportant une écoute et une évaluation de la situation.
- ❖ L'appropriation, l'explicitation et la mise en œuvre de ces dispositifs nécessitent un travail de sensibilisation, d'explication et de partage avec les différents acteurs du projet.

#### **Pour les professionnels**

- ❖ Intérêt majeur des contacts interprofessionnels, harmonisation des pratiques ;
- ❖ Travail pluridisciplinaire ;
- ❖ Travail de partenariat avec les tous acteurs de la prise en charge des mineurs, par exemple le délégué à la protection de l'enfance ;
- ❖ Prise de conscience de la spécificité des mineurs.

## 2.7.3 AXE III. CADRE DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE



### Légende

- Phase menée à 100%
- Phase menée à 50%
- Phase menée à 25%
- Phase non entamée

Les travaux réalisés à ce jour ont permis

1. D'analyser le cadre tunisien,



2. De définir l'instance de gouvernance du futur centre (Comité de pilotage etc.), ses membres, ses missions, leur statut, leurs rôles et responsabilités etc...
3. D'inventorier les documents de formalisation nécessaires entre les différentes parties, par exemple les protocoles d'entente, les conventions, la convention de consortium, les term sheets, manuel de procédure etc...
4. D'identifier les acteurs institutionnels, les ONG et professionnels.

### 3. NOTRE ASSOCIATION WALLAH WE CAN

**Wallah We Can**, comme « Oui nous le pouvons » en dialecte tunisien, est une association tunisienne, apolitique et non religieuse, qui œuvre en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

L'association plaide en faveur d'un accès équitable à une éducation, un environnement d'apprentissage et un cadre de vie de qualité afin de permettre aux jeunes de s'épanouir.

Depuis 3 ans, nous avons fait de l'internat de Makthar notre Living lab, où nous testons des solutions qui pourront être développées dans d'autres établissements.

Notre objectif est de transformer les établissements scolaires en entreprises sociales qui créent de la richesse photovoltaïque et agricole tout en offrant une culture environnementale et entrepreneuriale aux élèves des établissements.

#### Nos réalisations à Makthar



##### Réhabilitation durable

- ..... Panneaux photovoltaïques
- ..... Autonomie énergétique
- ..... Isolation thermique
- ..... Ballons d'eau chaude



##### Cadre scolaire







- ..... Salle de elearning
- ..... Terrain de sports
- ..... Salle de cinéma
- ..... Jardin en permaculture



##### Appui éducatif

- ..... Plateforme d'elearning
- ..... Clubs éducatifs
- ..... Actions de sensibilisation
- ..... Salle de cinéma

#### Quelques chiffres

	Bénéficiaires en 4 ans	<b>1000</b>
	Puit foré	<b>1</b>
	Modules photovoltaïques installés	<b>140</b>
	M2 de toits isolés	<b>778</b>
	Arbres plantés	<b>+ 200</b>
	Terrain de basket installé	<b>1</b>

### 4. VOS CONTACTS

**Lotfi HAMADI**  
 Directeur du projet  
 ✉ lotfi.hamadi@gmail.com

**Amel ZILMI**  
 Coordinatrice du projet  
 ✉ direction\_paris@wallahwecan.org

**Nadia SBOUI**  
 Project manager  
 ✉ contact@wallahwecan.org